



## Mettre mon appartement en location meublée : déclarations à faire

Par **zhucebox**, le **31/07/2021** à **21:11**

Bonjour, je suis propriétaire d'un petit appartement en île de France (qui est ma résidence principale actuellement).

Pour des raisons personnelles, je vais quitter cet appartement pour habiter ailleurs. Donc j'envisage de le mettre en location meublée par une agence immobilière.

Je voudrais savoir ce que je dois déclarer au centre d'impôt actuel et comment, quand je trouve le locataire.

Je sais que le locataire va déclarer sa nouvelle adresse sur son avis d'impôt. Mais je ne vois pas où je dois faire la déclaration concernant l'emménagement du locataire dans mon appartement. D'ailleurs, je ne sais pas si je dois aussi changer mon adresse pour ma prochaine déclaration de revenus en 2022.

Merci beaucoup.

Par **Marck.ESP**, le **31/07/2021** à **21:52**

Bonsoir

C'est assez simple,

Début 2022 lorsque vous établirez votre déclaration, vous déclarerez les revenus fonciers des premiers loyers encaissés et une rubrique permet d'indiquer les coordonnées de votre locataire.

Vous pourrez aussi mentionner votre nouvelle adresse, mais vous pouvez aussi le faire de suite sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). Accédez à votre espace personnel en cliquant sur « Mon espace Particulier ». Cliquez sur « Gérer mon profil » et après sur « Signaler mon changement d'adresse ». Indiquez votre nouvelle adresse.

Par **zhucebox**, le **02/08/2021** à **11:14**

Bonjour,

Merci beaucoup pour vos explications très en détail.

De ce que je comprends, on doit déclarer les revenus fonciers sous régime Micro BIC, n'est-ce

pas? Faut-il demander un numéro Siret?

Si je déménage à l'étranger, quelle adresse dois-je laisser à mon centre d'impôt?

D'ailleurs, si je dois voyager dans plusieurs pays étrangers, et je ne reste que pendant quelques mois pour chaque pays, comment dois-je signaler au centre d'impôt?

Bien cordialement.

Par **Marck.ESP**, le **02/08/2021** à **11:57**

De rien, c'est juste un peu de temps pour être utile.

Le plus simple est que vous lisiez CECI:

<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/location-meublee>

Et revenez éventuellement ensuite.

Si vous déménagez à l'étranger, contactez le centre des impôts des NON RESIDENTS.